

VAL-DE-BONNIEURE

BULLETIN MUNICIPAL | # 6 | MAI 2021



Commune de
Val-de-Bonnieure



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Voici déjà presque un an que je suis maire de Val-de-Bonnieure, commune qui malgré cette période difficile et longue, continue à être active par l'ouverture de ses commerces, même si malheureusement tous n'ont pas pu rester ouverts et j'en suis fortement désolée. J'espère que vous serez tous là dès la réouverture de notre restaurant « La Fourchette » et notre « P'tit Bazar » pour les soutenir.

Les entreprises ont continué à travailler et certaines ont même constaté une augmentation de leur activité.

Nos services ont continué à fonctionner, le personnel des écoles a tout fait pour maintenir une hygiène stricte dans les écoles afin de protéger les enfants. Ce fut un très gros investissement de leur part avec des journées de ménage interminables. Notre personnel administratif a continué à œuvrer au service de la population. Le service technique n'a pas connu de pause, toujours là pour rendre attractive notre commune.

Il y a aussi la population qui a été là, car la période de Noël n'a pas été comme les autres et j'ai pu constater en traversant la commune que nous n'avions pas perdu cet esprit de fête, car un grand nombre de nos maisons ont été illuminées pour cette occasion ; merci pour cette initiative qui, le temps d'une période, permet un peu de légèreté.

C'est donc dans ces conditions que j'ai commencé mon mandat de maire mais malgré tout cela, la vie a continué et les projets fleurissent au sein de Val-de-Bonnieure.

Nos travaux de mairie vont se terminer, mon premier gros projet, très enrichissant par la rencontre d'une architecte vraiment à l'écoute et ambitieuse mais aussi avec des entreprises de tous horizons avec qui le contact et les échanges ont été agréables. Dès qu'une inauguration sera possible, nous ne nous priverons pas d'organiser un petit quelque chose afin que vous puissiez voir la transformation de ce bâtiment, mais n'hésitez pas à venir dans votre nouvelle mairie dès qu'elle sera ouverte, on l'espère pour fin mai.

La Barraude va s'équiper d'un kiosque pour la fin de l'année, projet mené par le comité des fêtes de St-Angeau et financé par le Département par le biais du projet participatif.

D'autres projets vont voir le jour, comme la réhabilitation de l'ancien stade de foot de Ste-Colombe grâce à l'installation d'une nouvelle association, Les Archers et Sarbatins de Val-de-Bonnieure.

Nous réfléchissons à un espace d'échanges et de convivialité dans les locaux de la mairie de St-Amant-de-Bonnieure qui pourrait petit à petit ouvrir en septembre.

Bien évidemment, des travaux de voirie vont être effectués par une entreprise à partir de septembre pour améliorer nos routes communales tout comme la D15 qui au mois d'avril a été refaite par le Département, ce qui a gêné un peu le quotidien de certains habitants mais ces travaux étaient nécessaires pour la sécurité de tous.

Pour finir, un autre gros projet, encore à l'étude, pourrait voir le jour. En effet, après demande de Laëtitia Fort, esthéticienne à domicile à la recherche d'un local afin d'installer son institut dans notre commune, nous sommes en train d'engager des réflexions grâce à l'intervention d'un architecte pour réaménager la salle associative (ou ancienne cantine) en institut de beauté.

Rassurez-vous, tous ces projets ne sont pas excessifs. Nous avons la chance, grâce à la création de la commune nouvelle, d'avoir un budget équilibré qui nous permet chaque année d'améliorer un peu plus nos conditions de vie dans la commune.

«Tu peux tout accomplir dans la vie si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste, et la volonté de voir ce projet mené à bien.» Sidney A. Friedman

Je vous laisse découvrir la vie à Val-de-Bonnieure à travers les différentes rubriques de ce bulletin.

Aurélie Lacroix, maire de Val-de-Bonnieure

Bulletin municipal de Val-de-Bonnieure



- Directrice de publication : A. Lacroix
- Textes : N. Guillaumin-Pradignac, M. Etienne, A. Lacroix, J-Y. Morellec, F. Pierre, M. Tascher
- Charte graphique & mise en page : Nathalie Guillaumin-Pradignac
- Imprimé en 700 exemplaires par Médiaprint (Chasseneuil/B^{me})
- Dépôt légal : mai 2021

Mairie de Val-de-Bonnieure , 2 place Arsène Roudy,
Saint-Angeau, 16230 Val-de-Bonnieure
05 45 39 21 45 mairie@valdebonnieure.fr
www.valdebonnieure.fr

En bref

SERVICE TECHNIQUE : RECRUTEMENT DE 2 AGENTS



FRÉDÉRIC DUMAINE



FABIEN GOURINCHAS

Frédéric Dumaine (déjà agent dans un service technique d'une autre collectivité) et Fabien Gourinchas (anciennement maçon) viennent compléter l'équipe déjà formée par Louis Seine et Thierry Sardin au service technique suite au départ de Guillaume Cheminade. Les 4 agents vont œuvrer pendant toute la pleine saison de tonte et de fauchage à entretenir notre commune et effectuer les travaux pour maintenir en état notre patrimoine.

MÉDAILLES DU TRAVAIL (ARGENT)

Quatre agents de la commune dont un en retraite ont reçu au mois de mars 2021 la « médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale » pour leur 20 ans de services dans la fonction publique.

- Didier Chadouteau est entré à la commune de Ste-Colombe en 1987 et a pris sa retraite en 2018 ;
- Yvonne Portier est entrée à la commune de St-Angeau en 1988 ;
- Annie Prémont a commencé à travailler à Ste-Colombe en 1993 ;
- Sylvie Morellec, arrivée en 1994 d'une autre collectivité ;
- Christine Rodier est entrée à la mairie de St-Angeau en 1992 en contrat emploi solidarité et a obtenu le poste de secrétaire en 1993.



INSCRIPTION ÉCOLE

Pour toute demande d'inscription, veuillez vous présenter à la mairie muni de :

- une copie de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire de la personne qui fait l'inscription (pièce d'identité avec photo) ;
- une copie du livret de famille ou des actes de naissance des enfants ;
- un justificatif de domicile récent ;
- une copie attestation CAF ou MSA.



INSCRIPTION RECENSEMENT DES JEUNES À PARTIR DE 16 ANS

Le recensement à 16 ans est une démarche obligatoire. Cette procédure n'est pas automatique : c'est au jeune de faire la démarche pour se faire recenser en mairie. Aussi appelé « recensement militaire », il entraîne ultérieurement une convocation à la journée défense et citoyenneté ainsi que l'inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans. L'attestation de recensement est également demandée pour passer certains examens.

2021

ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES
& RÉGIONALES

Les élections régionales et départementales auront lieu aux mêmes dates à savoir **le 20 juin** pour le 1^{er} tour et **le 27 juin** pour le 2^e tour. 2 bureaux de vote (1 pour les régionales et l'autre pour les départementales) se trouveront dans la même salle à savoir la salle socioculturelle et seront ouverts de 8h à 18h. Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de respecter le protocole sanitaire établi par la préfecture.

Inscription sur listes électorales :

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai inclus, soit en vous rendant à la mairie ou en ligne sur le site service-public.fr.

Procuration :

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le service en ligne, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'email de confirmation du dépôt de la demande en ligne ;
- Imprimer le formulaire disponible sur Internet, puis le remettre en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet ;
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Pour toute information concernant ces élections, vous pouvez aller sur le site www.service-public.fr

En bref

LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le contrat de délégation pour le service d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2021. La SAUR est notre délégataire actuel. Le Syndicat du Karst de La Rochefoucauld, dont fait partie la commune, va lancer un appel d'offres pour la gestion du service de l'eau potable. Nous vous tiendrons informés du résultat de l'appel d'offres. Le budget du SIAEP du Karst de La Rochefoucauld a été voté le 24 mars dernier. Le tarif de l'eau potable reste identique. Un alignement des tarifs sur l'ensemble des communes du syndicat



est en cours. Après l'intégration de la commune de La Rochefoucauld, la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure intégrera le syndicat au 1^{er} janvier 2022. Les travaux d'agrandissement du forage des Seygelards et de pose de réseaux entre le forage et le château d'eau de la Courrade de la commune des Pins débuteront dans le 2^e semestre 2021.

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE



La commune possède 34 points de défense contre l'incendie. Prochainement, nous pourrions compter un hydrant supplémentaire avec la réserve d'eau de Laurent Goyer, avec lequel nous avons passé une convention, dès que les pompiers le valideront. Des plongeurs du SDIS sont venus pour mesurer le volume de la citerne enterrée, Chez Naudou. Les sapeurs-pompiers de Mansle sont venus vérifier certains poteaux d'incendie pour lesquels des mesures de débit étaient incohérentes. La commune a l'obligation de mesurer les points

de défense incendie (le débit et la pression) et de contrôler l'état des hydrants tous les deux ans. Cette année, nous avons passé une commande auprès de la SAUR. Le rapport de ces pesages nous permettra de vérifier la couverture de la défense contre l'incendie de la commune.

En concertation avec les sapeurs-pompiers, nous allons réaliser un schéma communal de défense incendie pour planifier sur plusieurs années la modification ou la création de points d'incendie afin de couvrir l'ensemble de la commune.

CIMETIÈRES

Une procédure de reprise de concessions au cimetière de Saint-Angeau a été engagée en 2008 et terminée en 2015 par un arrêté validant la reprise d'une cinquantaine de tombes. Cette année, les quinze dernières concessions vont être exhumées.

À cette occasion, des pierres seront récupérées pour réaliser un jardin du souvenir dans l'extension du cimetière de Ste-Colombe. Le tailleur de pierre Michel Poirier, de St-Amant-de-Boixe, effectuera les travaux de remise en état d'une stèle en édifice du souvenir ainsi que la taille et le nettoyage de pierres pour construire six cavurnes (petits caveaux enterrés destinés à accueillir des urnes). L'aménagement sera fait par les employés communaux.





DÉCHETS VERTS : INTERDICTION DE BRÛLER

Brûler des déchets verts : c'est interdit toute l'année, c'est mauvais pour l'environnement et c'est risqué pour les sapeurs-pompiers susceptibles d'intervenir en grand nombre !

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers. Leur élimination par brûlage est par conséquent interdite sur l'ensemble du territoire de la Charente.

L'ADEME rappelle ce que beaucoup ignorent : « brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km ». Le brûlage à l'air libre est source de risque important d'incendie comme ont pu encore le constater cette semaine les pompiers mobilisés le 24 mars à Yvrac et le 26 mars à Saint-Saturnin sur des feux très vite circonscrits mais nécessitant des moyens importants s'ils venaient à se propager.

La préfecture rappelle en outre que le non-respect de cette interdiction expose les contrevenants à une amende de 3^e classe pouvant s'élever à 450 €.

Cas particuliers

Des dérogations limitées peuvent être accordées par les services de l'État, notamment pour la destruction de déchets verts parasités ou malades qui doivent être éliminés de façon à éviter toute dispersion du parasite ou de la maladie en question, ou dans le cadre de la gestion forestière, de résidus agricoles, de travaux ou de prévention des incendies.

Que faire de ses déchets verts ?

Selon leur nature et leur volume, les déchets verts peuvent :

- être déposés en déchetterie ;
- être valorisés via des solutions simples et peu coûteuses comme le compostage ou le paillage.

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vous avez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, vous pouvez contacter M. Havard au 06 40 39 39 81 afin qu'il intervienne.

La commune prend en charge sa prestation.

Pour information, le coût d'une intervention se situe entre 50 et 120 € en fonction de la hauteur du nid.



CAPTURE CHIENS ET CHATS EN DIVAGATION

Un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens et chats a été établi le 26 février 2021. La délibération pour les frais de capture a été signée le 19 mars 2021. En cas de divagation, les chiens et chats errants seront capturés et conduits dans un premier temps à l'atelier communal. Si l'animal n'est pas récupéré, il sera

gardé pendant 72 h dans un espace adapté avant d'être remis à la fourrière départementale.

- Capture et identification de l'animal par un agent de la commune : 50 € pour un chien • 30 € pour un chat.

- Frais de pension : 15 €/j pour un chien • 10 €/j pour un chat.

L'animal ne pourra être rendu à son propriétaire qu'après avoir été identifié conformément à la législation en

vigueur et aux frais du propriétaire. Si l'identification de l'animal ou des soins doivent être effectués par le vétérinaire, ceux-ci seront à la charge du propriétaire de l'animal.

Quand vous avez perdu ou trouvé un animal, contactez :

- la mairie : 05 45 39 21 45 ;
- ou J-Y Morellec 07 70 93 32 22 (seulement en dehors des heures d'ouverture de la mairie).

ACQUISITION DE NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS

Une opération de commande groupée pour l'acquisition de défibrillateurs a été faite par la Communauté de communes. Nous avons décidé de profiter de cette action pour acheter 3 nouveaux appareils qui ont été installés à l'extérieur de la salle socioculturelle de St-Angeau, de la salle des fêtes de Ste-Colombe (dans le renforcement à l'entrée de la cuisine, à gauche) et à l'intérieur de la mairie de St-Angeau.

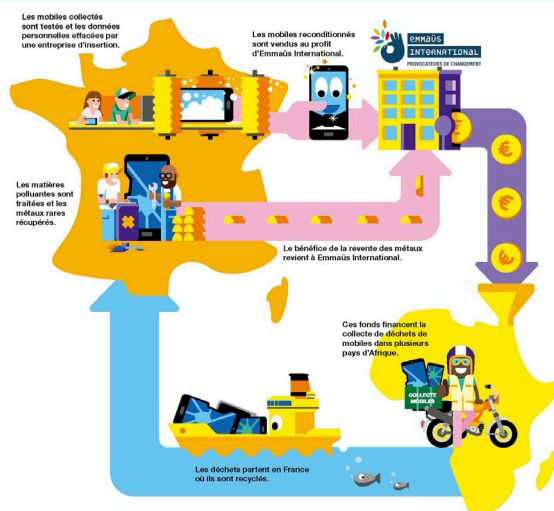
Sont déjà installés : un appareil à la Maison de santé et un au Logis de St-Amant (sous le porche).

Nous avons pris les devants puisqu'à partir de 2022, tous les établissements recevant du public devront être équipés d'un défibrillateur.



BOÎTE DE RECYCLAGE ANCIENS TÉLÉPHONES MOBILES

Orange vous propose de participer à un projet environnemental et solidaire : la collecte de mobiles usagés. La collecte de mobiles remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique. Tous les bénéfices tirés de la collecte et du recyclage des mobiles sont reversés à Emmaüs International qui crée des ateliers de récupération de déchets de mobiles en Afrique. Vous trouverez une boîte à l'accueil de votre mairie.



APPLICATION CALITOM DÉCHARGE SAUVAGE



Calitom vient d'adhérer pour l'ensemble des communes et des intercommunalités du département à

l'outil de géolocalisation des dépôts sauvages Clean2Gether.

Cette application téléchargeable gratuitement sur téléphone mobile permet à tout citoyen de signaler la présence de dépôt sauvage. Photos et coordonnées GPS à l'appui, l'alerte parvient ensuite rapidement à la commune concernée au moyen d'un mail.

L'adhésion de Calitom à Clean2Gether fournit à chaque mairie un espace internet dédié qui permettra d'administrer l'ensemble des signalements de notre territoire, de confirmer la réception de l'information et le lancement d'une intervention.

Vous devez taper sur le moteur de recherche de votre téléphone portable : www.clean2gether.com

Travaux

AMÉNAGEMENT DE L'ATELIER DU SERVICE TECHNIQUE

L'atelier municipal ayant été créé en 2007, à côté de la station d'épuration, ces 2 installations partageaient jusqu'à aujourd'hui les réseaux d'eau et d'électricité. La communauté de communes ayant récupéré la compétence Assainissement, il était normal que chacun soit autonome au niveau du compteur d'eau et d'électricité. Nous en avons profité pour créer, dans l'atelier, une salle de repos, un bureau et une salle d'eau pour offrir de bonnes conditions de travail à nos agents.

TRAVAUX DE VOIRIE

En 2021, des travaux de voirie seront réalisés sur la totalité du territoire communal. Le montant estimé est de 56 000 € HT. Jusqu'en 2020, nous recevions 50% de subventions de la part du département (FDAC = Fonds d'aide aux communes) pour un montant de 42 000 €.

À compter de cette année, nous avons appris tardivement que les subventions ne couvriront plus que 30 % toujours dans la limite de 42 000 €, ce qui entraîne une diminution d'environ 8 000 € d'aide. De ce fait, nous ne réaliserons qu'une partie des travaux programmés.



En projet

UN CABINET D'ESTHÉTIQUE



En fin d'année 2020, Laëtitia Fort, esthéticienne à domicile, a souhaité rencontrer Mme le maire afin de savoir si un local était disponible dans la commune afin d'y installer son institut de beauté. Après discussion avec les adjoints puis le conseil, il a été décidé de lui

proposer la salle associative de St-Angeau (à côté de la Poste). Cette salle était surtout occupée, avant cette période de restrictions sanitaires, par l'association « les Amis de Saint-Angeau ».

Ce local l'a tout de suite séduite. En début d'année, nous avons commencé les démarches pour trouver un architecte comme la législation nous l'impose. Après demande de devis à 3 architectes, nous avons choisi de confier ce projet à M. Rampnoux de Tourriers pour un montant de 3 360 €. Il vient de proposer une esquisse, qui sera bientôt validée par la commune et Laëtitia Fort. Viendra ensuite l'estimation, le dépôt de permis de construire puis, nous l'espérons, la réalisation du projet. Nous ferons des demandes de subventions quand nous aurons obtenu l'estimation définitive. Un emprunt devrait être nécessaire dont les mensualités seraient couvertes par le montant du loyer. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce projet via notre site Internet.



Budget 2021 : préparer l'avenir

Le Conseil municipal avait adopté le 10 février les résultats de l'exercice 2020. Ils se soldent en fonctionnement par un excédent de 110 410 €, soit des excédents cumulés de 400 020 €. En investissement, nous constatons un déficit de clôture de 155 670 €, les recettes liées à des fins d'opération n'étant pas encore perçues.

Le budget 2021 a été adopté le 12 avril.

STABILITÉ DU FONCTIONNEMENT : 1 317 497 €

Les frais de personnel sont stables : 552 800 € en 2021, contre 554 615 en 2020. Les charges à caractère général, de 471 182 € environ, sont légèrement plus élevées que l'an passé du fait que l'on y inclut davantage de travaux d'entretien. Les subventions sont à hauteur de 5 036 €, à noter cette année la participation à hauteur de 1 200 € au comité des fêtes de Saint-Angeau pour les études liées à la réalisation du kiosque à La Barraude. Les frais financiers (intérêts des emprunts) s'élèvent à 16 135 €.

En recettes : les dotations sont stables (369 386 €). Les revenus du patrimoine de la commune permettent de percevoir 45 500 € de loyers. Les différents redevances et tarifs constituent 44 600 € en recettes. Les impôts représentent la majeure partie des recettes de fonctionnement soit 572 282 €. Particularité de 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, mais perçoivent la part de taxe foncière bâti que percevait le Département jusqu'alors.

Il a été décidé de ne pas augmenter ces taux :

- taxe foncière bâti 44,92 %
- taxe foncière non bâti 54,70 %
- CFE 21,54 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 687 313 €

En recettes, les subventions liées aux travaux d'aménagement de la mairie seront pour l'essentiel recouvrées cette année, soit encore près de 260 000 €. Le virement de 173 319 € provenant de la section de fonctionnement permet l'autofinancement de nos projets en investissement. Cette année encore, nous ne prévoyons pas de recours à l'emprunt.

Côté dépenses, le remboursement du capital de la dette est de 39 912 € en 2021 contre 43 269 € en 2020. Le capital restant dû s'élèvera à 407 270 € fin 2021.

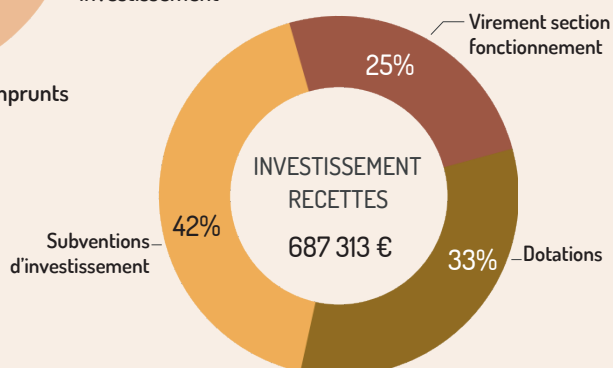
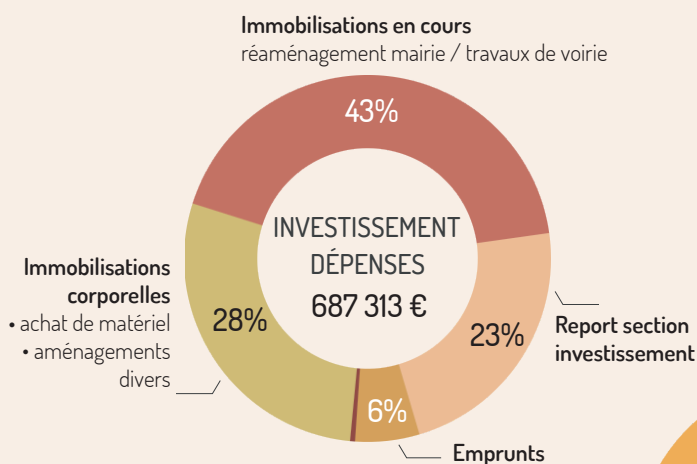
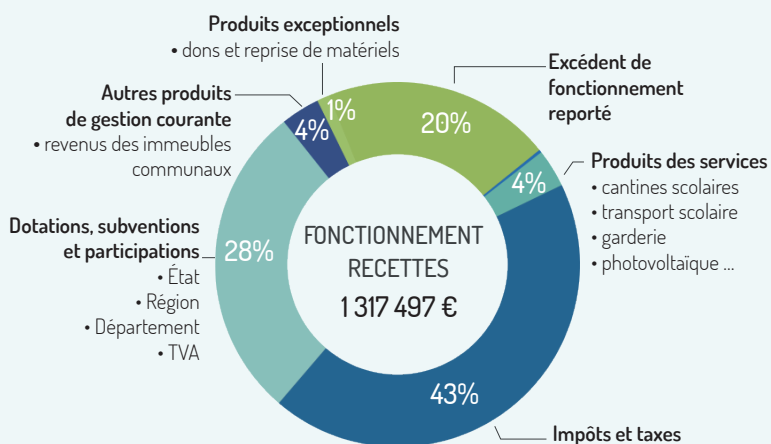
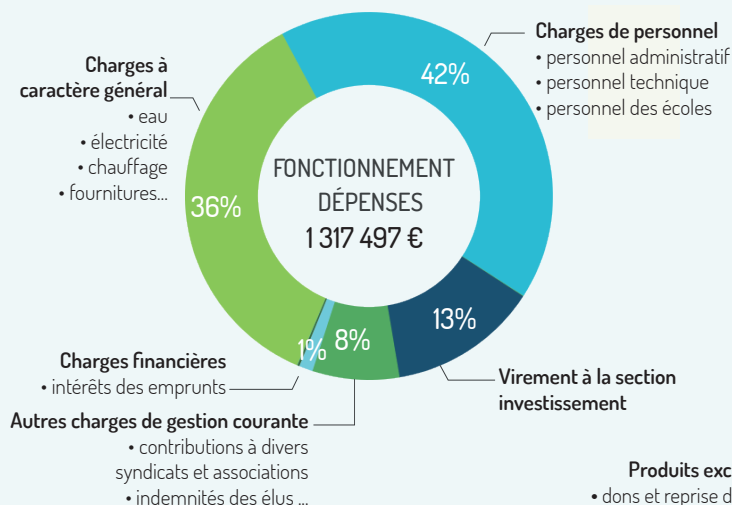
Les principaux travaux prévus en 2021

- fin de la réhabilitation de la mairie de St-Angeau (réception prévue le 11 mai) ;
- efforts sur la voirie et l'entretien des bâtiments ;
- effort sur le matériel, avec par exemple l'achat d'un nouveau tracteur ;
- études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cabinet d'esthéticienne dans le local jusqu'alors dédié aux associations à St-Angeau ;
- aménagement de l'ancien terrain de foot de Ste-Colombe.

CONCLUSION

Le budget 2021 est maîtrisé, malgré le contexte lié à la crise sanitaire. Il permet d'envisager sereinement la suite du mandat et donne les marges de manœuvre pour conduire de nouvelles opérations d'investissement importantes, démontrant une nouvelle fois la grande utilité de la commune nouvelle.

Budget 2021



Urbanisme & environnement

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



La commission environnement, regroupant des élus de la commune et des habitants volontaires, a décidé de se lancer dans une opération de fleurissement de la commune dans une optique de respect de l'environnement. Elle a fait appel à Jérôme Moreau, chargé de mission environnement au Pays du Ruffécois, pour bénéficier de conseils sur les bonnes pratiques à adopter (pour éviter trop d'entretien et d'arrosage notamment) et sur les variétés de plantes à sélectionner. La commission a également fait le choix de réaliser les travaux petit à petit, en ciblant d'abord quelques zones-test, pour étendre ensuite l'opération à toute la commune. Le choix s'est porté sur quelques variétés de plantes résistantes à répéter dans ces zones pour obtenir une harmonie : sauges, gaura, sébun, gaillardes, graminées. En outre, deux phormium ont été plantés à l'angle du magasin Le Petit Bazar.

Une partie des actions consiste à supprimer peu à peu les jardinières en béton pour créer des parterres qui seront tous paillés. Tel est le cas :

- à l'angle Place Joubert et rue du Champ de Foire ;
- de chaque côté de l'allée d'accès à la Maison de Santé ;
- à l'angle rue de La Rochefoucauld et rue des Saint-Amants ;

Autres aménagements :

- à l'entrée du bourg de St-Angeau, au croisement de la rue de La Rochefoucauld et de l'impasse des La-

vandes : plantation de 3 cerisiers et conservation du tapis d'Achillées millefeuilles et de sauge sauvage avec tonte pour délimiter des chemins ;

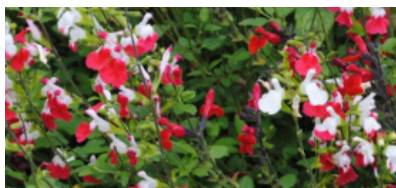
- sur la place Joubert : les parterres ont été réorganisés autour de la fontaine et les plots en béton qui délimitaient cette zone, supprimés. Ils seront remplacés par de plots en bois, plus discrets, pour permettre au marché de s'installer tous les vendredis sans être empêché par des voitures en stationnement ;
- plantation de gaura et sédum dans les murets devant la mairie de St-Angeau et de Ste-Colombe.

À venir : plantation de rosiers sur la place en contrebas de l'église de Ste-Colombe, plantation d'hortensias au logis de St-Amant, création de carrés de plantes médicinales devant la Maison de Santé, création de nouveaux parterres et plantations de plantes grimpantes dès que possible (chèvrefeuille, jasmin, passiflore et autre), etc. Tous les habitants qui souhaiteraient donner des plants à la commune et participer, à leur niveau, devant chez eux, au fleurissement de la commune sont bien évidemment les bienvenus !

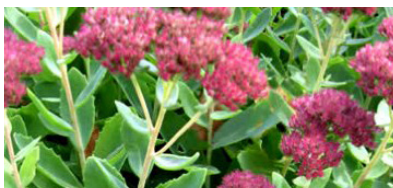
Prenez contact avec Nathalie Guillaumin-Pradignac responsable de la commission environnement
au 06 70 14 62 29 n.guillaumin@valdebonnieure.fr



GAURA



SAUGE



SÉDUM

URBANISME : PLUI

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours et le futur règlement commence à être étudié. Les zones urbanisées (U), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N) ont été délimitées après de nombreux échanges entre les élus des communes, la communauté de communes et le cabinet d'études.

La commune de Val-de-Bonnieure s'est, en outre, positionnée pour réfléchir avec l'Architecte des Bâtiments de France et la communauté de communes à la délimitation d'un périmètre adapté des abords des monuments historiques pour l'église et le logis de St-Amant et l'église de St-Angeau. Ce périmètre de protection adapté vise à supprimer la notion de 500 m et à limiter les abords des monuments historiques aux espaces les plus intéressants au plan patrimonial, qui participent réellement de l'environnement du monument. Il permettra, à terme, d'avoir une réglementation plus fine pour les demandes d'urbanisme dans ces secteurs qui seront donc restreints. Il sera soumis, comme le PLUi, à une enquête publique dont on vous parlera en détails le moment venu.



Les zones de périmètre de 500 m autour des monuments historiques telles qu'elles existent encore aujourd'hui et qui seront transformées et réduites en 2022.

Culture & découvertes

LES RENDEZ-VOUS PATRIMOINE



La Communauté de communes Cœur de Charente poursuit, aux côtés des communes, ses actions de valorisation des monuments remarquables et notamment **le patrimoine roman**.

Des travaux de restauration des édifices, l'instal-

lation de plaques signalétiques, la création de supports de communication, l'animation, etc.

Cet été sera l'occasion de mettre en lumière de nouveaux édifices à travers des visites guidées, «les Pauses romanes», des randonnées romanes, ainsi que des conférences. Des fiches de présentation sont disponibles dans les églises dites «Incontournables» et «Remarquables» afin de les collectionner. Demandez le livret collector dans les offices de tourisme du Ruffécois. Vous trouverez des fiches papier dans les trois églises de Val-de-Bonnieure : Ste-Colombe, St-Angeau et St-Amant.

Un patrimoine un peu plus méconnu, mais qui suscite beaucoup de curiosités et de questionnements, fait l'objet de toutes les attentions de Cœur de Charente cette année encore : **le patrimoine mégalithique**.

Un circuit permet de découvrir ce qui fait une des caractéristique et une richesse exceptionnelle du Ruffécois. Une signalétique sur site permet de comprendre ces monuments funéraires de l'époque Néolithique et des visites guidées «Pauses Néo», des rando Néo organisées cet été, vous permettront d'approfondir vos connaissances. Une grande manifestation, Les Néodyssées, aura lieu à Tusson les 9 et 10 octobre 2021 afin de mettre en lumière cette période sur notre territoire et les territoires voisins, à travers des conférences, visites, ateliers, démonstrations, etc.

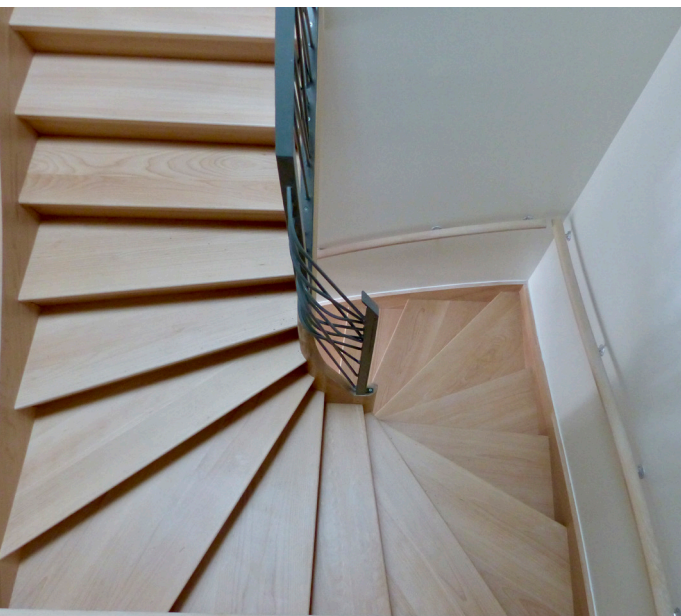
Il est grand temps de découvrir et redécouvrir ces richesses à portée de main !



Mairie de St-Angeau : fin de chantier en vue !

Les travaux de la mairie, démarrés en septembre 2020, se terminent : la réception du chantier est prévue pour le 11 mai 2021. Nous avons souhaité vous permettre de le suivre étape par étape, via notre site Internet et dans les bulletins municipaux précédents. Nous vous livrons les derniers éléments pour clore ce beau chapitre de la vie communale en attendant de vous y accueillir dès que possible !

TOUTE LA CHALEUR DU BOIS



La menuiserie représente une partie importante du chantier de la mairie¹. Suite à l'appel d'offres, c'est l'entreprise Ébénisterie Création qui a été retenue. Basée en Vienne, cette entreprise existe depuis 1986, en activité sur l'ancienne région Poitou-Charentes – avec une spécialisation dans l'agencement intérieur et la fabrication de mobilier sur-mesure. Pour ce bulletin, M. Delavault nous en dit plus sur sa vision du chantier...

Le bois occupe une large place dans cette nouvelle mairie. Dans quel ordre avez-vous procédé ?

Nous avons d'abord refait le plancher du rez-de-chaussée, puis l'habillage intérieur intégral en aggloméré. Nous avons ensuite posé les portes : pour conserver le caractère du bâtiment, nous avons rénové et réutilisé les anciennes portes à trois panneaux. À la fin du chantier, nous livrerons le mobilier de bureau, dont le design rappellera également l'habillage des murs : des lames de bois qui donnent cette impression d'espace, dans le soubassement.

Qu'est-ce que vous vous êtes dit en voyant ce bâtiment ?

Ce chantier a été l'occasion de travailler pour la première fois avec l'architecte, qui a eu l'idée de cet habillage intérieur en lames de hêtre. Il y a quelques années, nous avons participé à la réfection de la salle des fêtes de Rivières (16) dans un style identique, là encore avec un habillage intérieur intégral qui apporte une certaine chaleur.

Quel a été votre parti pris dans le choix du bois ?

Nous privilégions en général les essences régionales : hêtre, frêne, chêne, et sapin. Pour ce chantier, l'architecte avait préconisé le hêtre, que nous avons aussi utilisé en mélaminé/stratifié pour l'habillage intérieur, ce « lambris aéré » avec les lattes en hauteur. C'est un bois dur qui se travaille facilement, une alternative meilleur marché que le chêne.

J'ai cru comprendre que la pose de l'escalier central avait été un défi – pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est vrai : dans l'ancien bâtiment, l'escalier se situait au fond à droite par rapport à l'entrée. Il desservait la salle des fêtes, auparavant à l'étage, par le fond. Dans son projet, l'architecte a choisi de remettre l'escalier au centre du bâtiment, à la fois pour assurer une meilleure répartition des pièces, un meilleur accès et une optimisation de l'espace. Néanmoins, pendant le chantier, nous nous sommes aperçus que l'espace dont nous disposions était un peu juste pour y faire passer l'escalier tournant dans le respect des normes actuelles de passage... Nous avons alors dû ruser un peu et gagner de l'espace sur les murs pour réussir à le loger – mais nous sommes très contents du résultat ! Le garde-corps en métal a été fait sur-mesure par le serrurier Montboyer Métal.

Ce bel escalier central et l'habillage intégral de l'intérieur en hêtre sont les deux éléments de ce chantier dont je suis le plus fier.

Interview de M. Delavault par Mathieu Tascher

1. Lire « Point sur l'aménagement de la mairie », Bulletin Municipal #5 – septembre 2020, p.7

LES ARCHITECTES & BUREAUX D'ÉTUDES

Un immense merci à nos architectes de l'Atelier Cahuette, Christina Spanjers et Cécile Bouillon. Mention spéciale pour Christina, sa créativité, son professionnalisme ; un grand merci à elle d'avoir mené ce chantier de main de maître !

Économiste : Florence Boissard

Bureau d'étude structure : API Structures

Bureau d'étude fluides : ACTIS Énergie

Contrôleur technique + Coordinateur SPS : APAVE

COÛT ET FINANCEMENT

> **Coût global : 381 126 € HT**

> **Subventions :**

- État : 113 500 € (DSIL*- subvention exceptionnelle dans la cadre de « France Relance ») + 113 500 € (DETR**)
- Département 75 667 €

= 78 458 € à la charge de la commune

* DSIL = Dotation de Soutien à l'investissement local

** DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

LES ENTREPRISES

Lot 1 - Démolition / Gros Œuvre : Léonard Bâtiment

Lot 2 - Charpente Bois / Couverture : Lascoux

Lot 3 - Menuiseries Extérieures Bois : Debessac

Lot 4 - Serrurerie : Montboyer Metal

Lot 5 - Menuiserie Intérieure Bois : Ébénisterie Création

Lot 6 - Plâtrerie / isolation / plafonds : Platremax

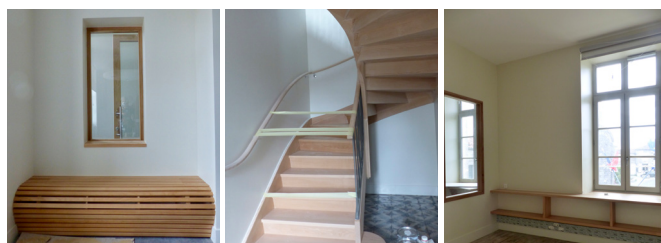
Lot 7 - Carrelage / faïence : Plat-carr-peint

Lot 8 - Sols souples : Sols Team Daniel Fargeas

Lot 9 - Peintures / finitions : Divernet

Lot 10 - Électricité CFO-CFA : Delage Systèmes

Lot 11 - CVC (Chauffage / Ventilation / Climatisation : SNEE



BUREAU MAIRE ET ADJOINTS - ÉTAGE



BUREAU D'ACCUEIL - RDC



PALIER - ÉTAGE



SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES - RDC

Renaissance du terrain des Ramiers



En 1974, le club des Ramiers de Ste-Colombe s'est reformé, après 33 ans d'arrêt. 9 habitants¹ de Ste-Colombe se sont mobilisés pour faire revivre la petite bourgade. Emile Pénigaud donna son accord pour utiliser son champ ainsi que Marcel Vaudon, fermier. Henri Gros, menuisier, réalisa les poteaux de buts et le club fut déclaré à la Ligue. La population, pour encourager la création du club, prit des cartes de membres d'honneur. 5 000 francs furent recueillis pour acheter les maillots et les ballons. Ste-Colombe comptait 270 habitants et 80 licenciés. Dès 1975, le terrain est devenu propriété communale.

Maurice Roulon, sportif et pédagogue, engagea une équipe de jeunes en championnat. Il fut primé en 1981 par la récompense du Sud-Ouest du meilleur sportif de Charente pour son impulsion donnée au club et à l'équipe première en tant que libéro mais surtout pour son rôle d'éducateur. Le club a compté jusqu'à 5 équipes (poussins, cadets, minimes, réserve et l'équipe 1^{re}).

Le 21 août 1982 furent inaugurées les installations du stade municipal de Ste-Colombe : les vestiaires ainsi que le nivellement du terrain. Le dénivelé de 4 m n'était pas un obstacle pour les Ramiers mais il l'était pour le District (de temps à autre, l'équipe jouait sur le terrain de St-Amant-de-Bonnieure à cause de ce problème). Le premier match sur le nouveau terrain fut contre Saint-Mary. En 1985, l'équipe première est montée en 1^{re} division. Ginette Fétis, trésorière du club et gérante du bar « Chez Gigi », accueillait les joueurs pour la 3^e mi-temps. De nombreux tournois ont été organisés au profit de l'Association des paralysés de France en 1983 et en 1984, pour la recherche sur le cancer de 1985 à

1989 et en 1986 pour la recherche contre les maladies sanguines. Après 15 ans d'existence et de festivités, le dernier match des Ramiers a eu lieu en 1990 faute de combattants et de motivation.

Le comité des fêtes a été remonté en 1992 suite à l'inauguration de la cuisine de la salle des fêtes de Ste-Colombe. La 1^{re} soirée barbecue organisée sur le terrain de foot, le 14 juillet 1992, a réuni plus de 180 personnes. Pendant 5 ans, le comité des fêtes a organisé sur le terrain des Ramiers le barbecue pour le 14 juillet, avec un feu d'artifice en 1994, et pour le 15 août un méchoui avec la société de chasse. Le comité organisait dans la salle tous les ans un réveillon dansant et un concours de belote. En 1996, les activités du comité des fêtes se sont arrêtées faute de volontaires. L'argent du Comité a été reversé à l'école en 1996. De nombreux repas ont été organisés par des particuliers sur le terrain.

Aujourd'hui, la commune souhaite lui redonner vie en lui attribuant le nom de l'ancien club et en proposant plusieurs activités. En passant devant, vous avez dû voir les cibles que le club de tir à l'arc a installées. Les anciens vestiaires sont en train d'être réhabilités (par l'association Les Archers et les Sarbatins avec les matériaux fournis par la commune). Un terrain de pétanque devrait aussi voir le jour, ainsi que des tables et des bancs. Un verger communal avec des arbres fruitiers de variétés locales devrait être planté à l'automne avec l'association Mémoire fruitière de Charente. Nous vous informerons de la date où vous serez conviés à cet événement.

Nous souhaitons inviter les habitants pour parler de ce projet mais les contraintes actuelles ne nous permettent pas de regroupement de plus de 6 personnes.

Un grand merci à Maurice Roulon ainsi qu'à Claudine et Didier Chadouteau pour les informations sur l'historique.



1. Roger Bernard et son épouse, Maurice Roulon, Clément Fauchereau, André Bargeas, René Saugueil, Pierre Dexet, Raymond Granet et Alphonse Souris.



ÉQUIPE - 1974-1975



CADETS - 1978



ÉQUIPE - 1977-1978



INAUGURATION DES VESTIAIRES- 1982

Une nouvelle association

TIR À L'ARC

La commune compte une nouvelle association : Les Archers et les Sarbatins du Val de Bonnieure. L'ancien club d'Aunac s'est installé sur le terrain des Ramiers de Ste-Colombe.

Le club est affilié à l'UFOLEP. Il peut accueillir des jeunes dès l'âge de 6 ans pour pratiquer la sarbacane et à partir de 10 ans pour le tir à l'arc.

Vous pouvez venir essayer lors des entraînements. Le matériel vous sera prêté et un animateur vous guidera pour bien commencer. Lors de la 1^{re} année, le matériel sera mis à disposition par le club moyennant un forfait d'entretien. Après, il vous est demandé de vous équiper de votre propre matériel pour un meilleur développement de vos compétences. Le club vous donnera les conseils pour vous équiper au mieux.

Les tarifs sont établis en fonction de l'âge :

- moins de 10 ans : 30 € ;
- 10-17 ans : 45 € ;
- plus de 18 ans : 70 €.

- Forfait supplémentaire de 15 €, la première année, pour la fourniture du matériel et son entretien (arc, flèches, etc.).

Les entraînements ont lieu à Ste-Colombe :

- tous les samedis de 10h à 12h ;
- et tous les vendredis de 18h à 20h (d'avril à octobre).

Pour tout renseignement : www.asvb16230.fr

Nathalie MOREAU, présidente

06 50 96 84 68





Enfance-Jeunesse

L'année scolaire se poursuit, tout le monde fait de gros efforts pour que la scolarisation des enfants se passe dans les meilleures conditions possibles, pas facile avec cette épidémie qui continue, qui se calme, puis qui repart de plus belle. Seule la vaccination de la population devrait permettre de nous faire sortir de cette crise.

Sur notre territoire, les décisions prises en matière de distanciation ont semble-t-il fonctionné. Si quelques cas ont été diagnostiqués, la contamination avait eu lieu en dehors de l'école et il ne semble pas y avoir eu de contamination au sein de celle-ci.

Je tiens à remercier tous les enseignants pour leur calme et leur professionnalisme durant ces mois difficiles, ainsi évidemment que l'ensemble des personnels communaux : ils ont été continuellement présents, toujours prêts à répondre aux diverses sollicitations. Nous recherchons toujours des remplaçantes ou remplaçants potentiels. En effet, à certains moments, ce sont des élus qui ont participé à la surveillance des enfants et aux différents services, afin de compenser le manque de personnels suite à des arrêts pour maladies, pour cause de cas contacts ou autres absences.

Par ailleurs, nous avons décidé d'investir de manière importante dans les systèmes d'alarme dans les deux écoles afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants que ce soit en cas d'intrusions, de pollutions accidentelles ou de phénomènes climatiques. Des exercices se sont déroulés dans les deux écoles et

devraient encore avoir lieu afin de préparer les enfants aux différents scénarios possibles, sans les effrayer ni les traumatiser.

L'éducation nationale nous propose également des subventions pour améliorer le matériel informatique dans les classes élémentaires. Nous avons donc décidé d'investir environ 15 000 € en profitant d'une subvention de 70 % pour l'achat de ce matériel et doter ainsi 4 classes de matériels très performants.

Je vous avait parlé, lors des derniers bulletins, des baisses du nombre d'élèves sur notre commune. Le phénomène est général, dans presque tous les pays, nous assistons à une baisse de la natalité. Plus les pays sont développés plus cette baisse est importante. L'éducation Nationale a donc prévenu les élus des communes rurales qu'il fallait s'attendre à des fermetures de classes dans les petites communes. Les élus doivent se concerter pour réfléchir à l'organisation à mettre en œuvre. Nos écoles de Val-de-Bonnieure ne sont pas menacées dans un avenir proche, même si le nombre d'élèves semble toujours vouloir baisser. La fermeture possible d'autres écoles riveraines pourrait nous permettre d'accueillir quelques élèves supplémentaires, en provenance de ces territoires moins peuplés.

J'espère que les beaux jours et la chaleur qui arrivent vont nous aider à maîtriser cette pandémie. Faites attention à vous et SANTÉ À TOUS !

Jean-Yves Morellec,
adjoint en charge de l'enfance-jeunesse

LA MISSION LOCALE POUR LES 16-25 ANS

Agir pour l'autonomie et pour l'accès à l'emploi des jeunes.

Présente sur notre territoire, la Mission locale Arc Charente exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : **accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.**

Elle propose aux jeunes 3 domaines : professionnel, social et citoyeneté.

- Accompagnement à la définition d'un projet professionnel, accès à la formation professionnelle, re-

cherche d'emploi et intégration dans l'entreprise ;

- Information sur la santé et accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès au logement autonome ;
- Accès aux droits, aux activités culturelles sportives et de loisirs.

Prenez contact avec eux, ils sont là pour vous !

Permanence la + proche : Mairie de Mansle

- Le mardi : 9h-12h30 & 13h30-16h30
- Le jeudi : 10h30-12h30 & 13h30-16h30

Conseiller : Anne Solène COURTOIS

Pour prendre RV : 05 45 29 55 10



Mission Locale
Arc Charente

NOUVELLE-AQUITAINE

Au rythme de la nature

OPÉRATION 100 FAISANS

Ce n'est pas le titre d'un livre d'espionnage – même si le volatile, habitant traditionnel du territoire de notre commune par son relief varié (cours d'eaux, haies, bosquets et cultures céréalières) y gagnerait des lettres de noblesse méritées. Il s'agit d'une opération de réintroduction de faisans sauvages chapeautée par la FDC16 et mise en œuvre sur place par les sociétés de chasse volontaires.

C'est le cas dans notre commune, et la Société de Chasse de St-Angeau/St-Amant souhaite ainsi réintroduire le volatile dans les massifs forestiers locaux tout en laissant le repeuplement se faire pendant 3 ans. Dans les prochaines semaines, pas moins de 100 oiseaux devraient ainsi être lâchés. Ce qui ne veut pas dire que tous les spécimens seront encore là dans 3 ans : l'animal est moins sédentaire que le chevreuil ou la perdrix, à cela s'ajoute la prédation par les renards et les éventuelles collisions avec les véhicules.

Ainsi, pour favoriser cette réintroduction, les chasseurs planifient des actions contre la prédation, comme la chasse à l'approche. Plus connue dans l'est de la France

que dans nos contrées, cette chasse d'été individuelle, possible dès le 1^{er} juin, consiste à réguler la population de renards et de sangliers. Elle se fait sur autorisation et fourniture d'un carnet d'approche par le président de l'association locale. Des stages de formation de chasse à l'approche sont également organisés par la FDC16. Ce repeuplement a un coût : un faisan d'élevage coûte environ 10€. L'opération est prise en charge par la société de chasse locale et subventionnée à 75% par la FDC16.

Plus d'informations >> <https://www.fdc16.com/>



L'AGENDA [AGRI]CULTUREL

Si le territoire de la commune offre un cadre naturel idéal pour les animaux, il offre aussi un sol prisé pour les cultures, qui tournent le plus souvent sur des cycles de cinq ans : blé, tournesol, orge et colza. Cette année, le blé et le colza donnent ces si belles couleurs à nos paysages. Quel est le calendrier de ces cultures ? Nous vous en disons plus...

Fin août	plantation du colza
Octobre-novembre	plantation du blé qui commence à pousser
En hiver	repos végétatif
Janvier	formation de l'épi de blé dans la plante
Au printemps	reprise de la croissance
Mars-avril	ajout des intrants
Juin-juillet	récolte du colza et du blé.



Avec le redoux et l'humidité, le printemps est la saison de la reprise... mais aussi la saison des insectes et des maladies du feuillage. Si rien n'est fait, le rendement peut être divisé par deux pour le blé, ou complètement détruit pour le colza. Afin de garder les rendements habituels (blé 6,5 t/ha ; colza 3t/ha), différents intrants sont apportés aux cultures. D'abord l'azote, fractionné en 4 passages (dès février et jusqu'à mai) pour un apport au moment où la plante en a besoin et pour éviter le lessivage, puis des fongicides pour éviter la rouille et protéger le porte-graine.

Si ces traitements incommode parfois par leur odeur malgré leur faible dosage (30 cl pour un hectare, soit l'équivalent d'une canette de soda), ils restent plus inoffensifs que certains produits destinés à un usage domestique. De plus, la fermeture des buses de fin de rampe permet de respecter les zones de non-traitement (ZNT) à 5 m des abords des habitations.

Les agriculteurs suivent des formations spécialisées pour l'utilisation de ces intrants et les achats sont supervisés par des techniciens professionnels. Les machines ajustent automatiquement la dose nécessaire et les GPS embarqués donnent une précision à 10 cm près pour ne

pas traiter deux fois les mêmes zones, car ces produits restent très chers. Un progrès technique de taille !

Cependant, le progrès a aussi ses limites et certaines étapes de croissance de la plante ne sont pas rattrapables. Ainsi, le manque d'eau de ces dernières semaines et le gel plusieurs nuits d'affilée auront certainement une influence sur le rendement à l'hectare.

AU GRÉ DES RIVIÈRES

Une promenade le long de nos rivières sinueuses sera l'occasion de croiser quelques individus silencieux... avec leurs cannes à pêche. Depuis mi-mars, la saison a repris, rythmée par deux dates :

- l'ouverture de la pêche à la truite le 2^e samedi de mars (un des rares jours de pluie cette année !) ;
- l'ouverture de la pêche au brochet le 24 avril.

Si pêcher de nuit reste interdit (sauf arrêté préfectoral dérogatoire), elle est possible à partir de 30 min avant le lever du soleil et jusqu'à 30 min après son coucher. Sauf contrordre, la pêche restera ouverte jusqu'au 19 septembre pour la truite et au 30 janvier 2022 pour le brochet.

Plus d'informations >> <http://federationpeche16.com>

Mathieu Tascher, avec l'aide de Nicolas Letellier et Frédéric Pierre.

Vie associative

ANCIENS COMBATTANTS

Pour les gens, l'image de l'ancien combattant est forcément celle d'une personne âgée. L'association des anciens combattants de Val-de-Bonnieu aimerait, à travers ce bulletin municipal, sensibiliser nos militaires ou anciens militaires à rejoindre nos rangs mais aussi donner des informations à nos concitoyens. Une nouvelle génération d'anciens combattants est en train d'émerger. Le terme « ancien combattant » est officialisé par la loi du 19 décembre 1926 avec sa carte et la croix du combattant. L'adoption en 2015 de nouveaux critères pour l'obtention de la carte du combattant concrétise la reconnaissance de la nation à l'égard des soldats d'aujourd'hui comme d'hier. C'est un rôle capital dans la transmission du devoir de mémoire.

Quelques avantages d'obtenir la carte du combattant :

- Retraite du combattant à partir de 65 ans ;
- Port de la croix du combattant ;
- Avantage fiscaux à partir de 75 ans ;
- Titre de reconnaissance de la nation.

Depuis 2015, il suffit pour cela de justifier d'une durée d'au moins 4 mois (120 jours) effectuée sur un théâtre d'opération. Plus besoin d'une citation, d'une blessure, d'être prisonnier pour obtenir cette carte.

Nos adhérents sont essentiellement des anciens combattant d'Afrique du nord ou veuves de combattant, des anciens appelés du contingent qui maintenant peuvent obtenir cette carte. C'est un droit, il suffit de le justifier et d'en faire la demande auprès de l'office national des anciens combattants.

Ceux ou celles qui souhaitent nous rejoindre ou tout simplement se renseigner peuvent me contacter de la manière suivante : Christian MENARD, 1 rue des Croisettes, St-Angeau, 16230 Val-de-Bonnieu ou adresse mail : boone.m@live.fr

À partir du 8 mai, une cérémonie commune est célébrée devant le monument aux morts de Ste-Colombe avec la présence des anciens combattants des Pins et ceux de Val-de-Bonnieu à partir de 11h. Cet horaire restera le même à chaque cérémonie.



UN KIOSQUE À LA BARRAUDE

Dans le cadre du budget participatif 2020 du Département de la Charente, le projet du Comité des fêtes de St-Angeau « un kiosque pour les moments festifs à la Barraude » est sorti lauréat.

Le comité des fêtes a saisi l'opportunité de ce dispositif départemental pour permettre à l'ensemble de la population de Val-de-Bonnieu de disposer d'un aménagement supplémentaire pour organiser des manifestations tant associatives que familiales.

Cet édifice sur poteaux de bois, d'une superficie de 150 m², devrait être construit au cours du 3^e trimestre 2021. L'opération d'un montant global de 44 200 € sera financée par le biais de deux subventions :

- la subvention départementale du dispositif « budget

participatif » pour un montant de 43 000 € qui couvrira la partie travaux ;

- une subvention de la commune d'un montant de 1 200 € qui couvrira les frais d'architecte (non pris en charge par le budget participatif).

Une fois l'opération terminée, le comité des fêtes de St-Angeau procédera au transfert du Kiosque à la municipalité, qui deviendra propriété de la commune.

L'inauguration sera organisée à la fin des travaux, en présence des services du Département, des représentants de la commune ainsi que des habitants de Val-de-Bonnieu. Une information sera adressée.

Bernard Thoraux,
président du Comité des fêtes de St-Angeau



TRANSFERT DE LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS

Suite au changement de fonction de la salle associative (à côté de l'ancienne Perception) en local professionnel, les associations pourront se regrouper dans la salle des fêtes de Ste-Colombe. Les Amis de Saint-Angeau ont visité les locaux et ont prévu de s'y installer à la rentrée prochaine.

TOMBOLA DE L'APE

L'APE Val-de-Bonnieu organise une tombola le mercredi 26 mai avec de nombreux lots à gagner (baptême de l'air, entrée dans des parcs, etc.).

Chaque élève aura un carnet de 10 tickets à vendre et à nous retourner avant le mardi 25 mai.

Vous pouvez nous demander d'autres carnets :

par e-mail : ape.saintangeau@gmail.com

ou à Noëla (secrétaire) au 06 26 72 13 85



Distribution des lots le vendredi 28 mai au logis de St-Amant-de-Bonnieu à partir de 16h45 (port du masque obligatoire, respect des gestes barrière et distanciation).

Nous donnerons par e-mail aux écoles le nom des gagnants.

TOP DÉPART !!! Le meilleur vendeur sera récompensé par un cadeau surprise.

ADRESSES UTILES

MAIRIE

tél. 05 45 39 21 45
mairie@valdebonnieure.fr
du lundi au jeudi : 9h-12h30
vendredi : 9h-12h30 et 14h-16h

FRANCE SERVICES

Mairie de Mansle,
21 rue Henri Martin, 16230 Mansle
tél. 05 45 20 72 08

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10 route de Paris, 16560 Tourriers
tél. 05 45 20 68 46
Service assainissement : 05 45 20 51 42
Service urbanisme : 05 45 20 51 44
Service bât. et travaux : 05 45 20 51 40

BUREAU DE POSTE

52 rue des Saint-Amants, St-Angeau,
16230 Val-de-Bonnieure
bureau ouvert : lundi, mercredi, jeudi
et vendredi 8h30-11h30

ÉCOLES

École de St-Angeau

66 rue des Saint-Amants, St-Angeau,
16230 Val-de-Bonnieure
tél. 09 60 09 98 61

École de St-Amant-de-B^{nre}

2 rue des Mosellans, St-Amant-de-
B^{nre}, 16230 Val-de-Bonnieure
tél. 05 45 39 22 68

Garderie

tél. 07 72 43 23 87 / 06 88 37 94 16

MAISON DES SOLIDARITÉS

Joindre des assistantes sociales
7 Square Jean Bouillon, Mansle
tél. 05 16 09 51 01

SANTÉ

Maison de santé

05 45 20 57 85
• Standard téléphonique : du lundi au
vendredi, 8h-19h30 / en dehors de
ces horaires : faire le 15 si urgence
• Kinésithérapeutes : 05 45 20 57 88
• Infirmières : 05 45 20 57 86
• Infirmière Asalée : 06 71 92 12 07 /
05 45 20 57 85
• Sage-femme : 07 67 26 63 17
• Diététicienne : 06 50 07 11 19

Pharmacie Dupré : 05 45 39 22 62



AGENDA

Consultez
www.valdebonnieure.fr
pour suivre l'agenda en fonction
des évolutions des directives
données par la Préfecture.

Carnet d'adresses des associations de Val-de-Bonnieure

- **Amicale des ACPG-CATM** - Christian Ménard (président) - boone.m@live.fr
- **Amicale des Drôles et drôlesses** - Quitry Bousquet-Figeroux (présidente) - drolesetdrolesses.stangeau@gmail.com
- **Les amis de Jean-Hugues Malineau** - Fabrice Feuilloley - Françoise Naudin-Malineau fnaudin16@gmail.com
- **APE** - Marie Marchand (présidente) - 06 07 95 68 54 ape.saintangeau@gmail.com
- **Association d'Aide aux jeunes talents de Charente** - studiodesvieuxfours@wanadoo.fr
- **Les Archers et les Sarbatins du Val de Bonnieure** - Nathalie Moreau (présidente) - 06 50 96 84 68 asvb@gmail.com
- **Cagouilles dynamiques** - Virginie Piffeteau (présidente) - 06 72 44 08 59 piffeteau.virginie@orange.fr
- **Cercle de Yoga** - Élisabeth Waldburger (présidente) elisabethwaldburger@yahoo.fr professeure de yoga certifiée UNY : Josette Beaubreuil 06 76 75 89 24
- **Club des Amis de St-Angeau** - Lynda Oldfield (présidente) - 05 45 92 73 60 lynda.oldfield52@gmail.com
- **Club de l'Âge d'Or** - Anthony Stopford (président) tonyhpsl43@gmail.com
- **Club du Logis** - Marie-Lys Jaubert (présidente) 06 81 64 66 77 maries.merle@wanadoo.fr
- **Comité des Fêtes de St-Angeau** - Bernard Thorau (président) 06 07 53 66 59 bernard.thorau@orange.fr marie-reine.delena@orange.fr
- **Comité Fêtes et Loisirs de St-Amant** - Gaël Bourabier (président) - 06 80 98 34 86 comitestamanbre@gmail.com
- **CSSA** - Alain Ducluzeaud (président) 06 10 29 21 42 alducluzeaud@gmail.com
- **Magasin pour rien** - Chantal Camaret 06 70 35 64 03 camaret.chantal@orange.fr
- **Musétoiles** - Christine Soury (présidente) contact@musetoiles.fr
- **Société de chasse St-Angeau / St-Amant** - Christian Clerfeuille 06 79 53 99 39
- **Société de chasse Ste-Colombe** - Franck Fauchereau 07 83 83 04 07 fauchereaufranck@gmail.com
- **Team B2L Racing** - Amandine Leveau (présidente) 06 62 15 63 21 - bl2racing@yahoo.com
- **Tennis Club** - Alain THILL (président) thillmat@wanadoo.fr